

## CH\_VB 93.3643 vom 10. März 1994

Bundesverwaltung, 1994-03-10, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_93.3643](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3643)

FR: CH\_VB 93.3643 du 10 mars 1994

IT: CH\_VB 93.3643 del 10 marzo 1994

### Erwägungen

#### E. 10

März 1994 S 215 Interpellation Martin Jacques Je peux ajouter à ces éléments dont j'avais pris note le fait que je viens d'indiquer au comité d'organisation de la candidature qui est en voie de constitution que le directeur de l'Ecole fédérale de sport de Macolin sera observateur dans ce comité, donc il pourra d'emblée accompagner les travaux préparatoires. J'ai eu l'occasion de rencontrer le comité d'initiative à Lille- hammer et de m'entretenir avec lui du calendrier des décisions. Il serait, bien sûr, très préjudiciable à la cause de l'organisation des Jeux olympiques si l'on n'était pas très au clair sur le calendrier des décisions à prendre, en particulier quant à l'antériorité de la décision qui doit être prise en Valais en ce qui concerne, notamment, le soutien populaire. Néanmoins, j'ai déjà eu l'occasion, aussi lors de conversations avec des représentants du CIO, de mettre à disposition toutes les compétences du Département fédéral de l'intérieur pour examiner le cahier des charges et la faisabilité par la Suisse de ce que contient ce cahier des charges qui, bien sûr, ne peut pas concerner uniquement le canton du Valais. Nous avons besoin de l'appui des infrastructures de transport, des CFF; nous avons besoin de résoudre les problèmes de communication; nous avons besoin d'apprécier dans quelle mesure l'ensemble des départements et des régions pourrait apporter un appui qui permette au Valais de répondre positivement aux exigences du cahier des charges qu'il recevra ces prochains jours. Nous nous sommes entendus, sur ce plan-là, quant au calendrier de notre collaboration jusqu'à ce qu'une décision puisse être prise. Martin Jacques (R, VD): Je suis satisfait de la réponse de M1<sup>TM</sup> la conseillère fédérale. Schluss der Sitzung um 10.00 Uhr La séance est levée à 10 h 00

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Martin Jacques Schweizer Kandidatur für Olympische Spiele Interpellation Martin Candidature suisse aux Jeux olympiques In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1994 Année Anno Band I Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 09 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3643 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 10.03.1994 - 08:00 Date Data Seite 213-215 Page Pagina Ref. No 20 024 030 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.